

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité : COMMUNE DE MIRABEAU

2026-015

Date de convocation : 26/03/2026	Le 30 mars 2026 à 20h00 , le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Maire.
Membres : Afférents au conseil : 15 Présent : 15 Qui ont pris part à la délibération : 15	Etaient présents : Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, BOURELLY Fabien, MONTAGNE Thomas, FERISE Xavier, ARMANDO Frédéric, BERTRAND Nicolas, LAMARCHE Aurélien et Mesdames VITALE Bernadette, GIMENEZ Anne-Marie, MABY Danièle, DE LUZE Laurence, MARTIN Nathalie, RÉAUX Angélique, LAURICELLA Béatrice, CHAMPLOY Marie-Dominique.
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 01/04/2026	Etaient excusés : Etaient absents : SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur ARMANDO Frédéric

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON (PNRL)**Exposé du Maire :**

La commune de Mirabeau est membre du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon.

Ce dernier renouvelle ses instances (comité, bureau) après chaque élection municipale notamment. Selon ses statuts, le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon est formé par les collectivités territoriales qui ont approuvé la Charte et adhéré au Syndicat (article.1) ; le syndicat mixte a pour objet la mise en œuvre de la Charte ; il conduit la révision de la Charte et contribue aux actions de protection et de développement du territoire (article 2). Il est administré par un Comité syndical composé par des délégués désignés par les organes délibérants de ses membres, à raison de : une pour chacune des communes adhérentes avec une voix par délégué (article 7.1).

Chaque délégué est désigné par l'organe délibérant de la collectivité qu'il représente pour la durée de son mandat.

Les délégués (titulaire et suppléant) participent à la mise en œuvre du projet de territoire à travers la Charte du Parc. Ils sont principalement chargés de :

- Participer aux réunions du comité syndical et du bureau ;
- Préparer au sein des commissions et des groupes de travail les décisions soumises à l'organe délibérant ;
- Relayer les orientations et les projets initiés par le Parc auprès du Maire, du conseil municipal, du territoire et de ses habitants ;
- Saisir le Parc des demandes, propositions et réactions du territoire et des acteurs locaux ;
- Contribuer, au sein de sa commune, à l'impulsion de projets pour mettre en œuvre de la Charte du Parc.

Il est proposé de désigner comme délégués de la commune de Mirabeau auprès du Parc naturel régional du Luberon :

- Mme. MARTIN Nathalie, en qualité de déléguée titulaire
- Mme. DE LUZE Laurence, en qualité de déléguée suppléante

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.

Vu les articles L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, relatif au vote à scrutin secret ;
Vu les articles L.2121-29 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs aux attributions du conseil municipal ;
Vu les articles L.2121-33 du code général des collectivités territoriales relatif à la désignation des membres ou délégués du conseil municipal pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;
Vu l'article 7 des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon entérinés par arrêté préfectoral du 16 mai 2025 relatif à l'administration du syndicat mixte ;

Considérant la nécessité de désigner des délégués au Parc pour administrer le syndicat mixte du Parc et représenter la commune lors des Comités syndicaux du Parc naturel régional du Luberon ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **DE DESIGNER** en qualité de déléguée titulaire de la commune de MIRABEAU auprès du Parc naturel régional du Luberon :
 - Mme. MARTIN Nathalie
- **DE DESIGNER** en qualité de déléguée suppléante de la commune de MIRABEAU auprès du Parc naturel régional du Luberon :
 - Mme. DE LUZE Laurence

VOTE : POUR : 12 (Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, BOURELLY Fabien, MONTAGNE Thomas, FERISE Xavier, ARMANDO Frédéric, BERTRAND Nicolas et Mesdames VITALE Bernadette, GIMENEZ Anne-Marie, MABY Danièle, DE LUZE Laurence, MARTIN Nathalie, RÉAUX Angélique) **CONTRE : 0**
ABSTENTION : 3 (Monsieur LAMARCHE Aurélien et Mesdames LAURICELLA Béatrice, CHAMPLOY Marie-Dominique)

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Frédéric ARMANDO



Le Maire,
Robert TCHOBDRENOVITCH

